



AMBASSADE DE SUISSE  
EN COLOMBIE

111.2 - SE/gm

Prière de rappeler cette référence

ad t.311 Colombie - RB/ff

Wh	Vo	PA	RB	177	RB	a/a
7	1.7	8.7	7.7	14/7	16.7	
Visa	Wh	Vo	PA	RB	L	RB
EPD	- 8.7.71		BOGOTÁ 5 juillet 1971			
Rnf	+ 311		Apartado aéreo 4304			

Service de la coopération technique  
Département politique fédéral  
3003 B e r n e

Ecole suisse de Bogota

Monsieur l'Ambassadeur,

Par votre lettre du 18 du mois dernier, vous me demandez s'il m'a été possible de reprendre l'examen de la question de l'octroi aux professeurs du Colegio Helvetia de certains avantages et facilités.

A regret, je dois vous répondre que tel n'a pas été le cas. Le nouveau gouvernement - installé il y a onze mois - compte un ministre de l'éducation pour le moins discuté. Il n'arrive pas à résoudre la crise universitaire qui présente dans chaque établissement des aspects différents. Il est en outre fortement opposé aux écoles privées et voudrait leur imposer vingt pour cent d'élèves boursiers (aux frais de ces institutions). C'est dire qu'il n'est pas la personne indiquée pour accorder des privilèges aux enseignants étrangers.

L'octroi de tels avantages m'apparaissait, à l'époque, comme un moyen d'améliorer la situation matérielle du corps professoral suisse. Depuis, grâce à une aide substantielle du département de l'intérieur, cet épineux problème a pu être réglé à l'entière satisfaction des intéressés. Si bien qu'il me semble plus sage d'attendre le moment favorable pour reprendre la discussion avec les autorités compétentes sur l'octroi d'un statut spécial aux enseignants suisses du Colegio Helvetia.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

Dodis

